

Livret de prestations pluridisciplinaires

permettant l'individualisation et la transparence
des soins prodigués aux Baumettes

Avenue des Baumettes 120
CH - 1020 Renens
tél. +41 21 637 55 55
fax +41 21 637 55 66

CCP 10-1815-2
www.baumettes.ch

Lors de la création du document « **Directives anticipées** », que nous vous encourageons à compléter, le personnel infirmier a recensé les questions qui sont le plus fréquemment posées dans les moments où vous devez faire des choix concernant votre santé.

Ces questions-réponses vous sont délivrées sous la forme d'un listing qui ne se veut pas exhaustif et qui devrait vous encourager à clarifier vos attentes avec les soignants qui s'occupent de vous. Le cas échéant, votre référent peut vous orienter vers les personnes les plus à même de vous aider à trouver les réponses à vos questions.

Puis-je garder mon médecin traitant ?

Vous avez le libre choix de votre médecin traitant comme celui-ci a le libre choix de continuer à vous suivre ou de passer le relais à l'un de ses confrères.

Puis-je consulter un médecin spécialiste à l'extérieur des Baumettes ?

Oui, en accord avec votre médecin traitant, nous prenons les rendez-vous si vous ou vos proches ne pouvez le faire, nous pouvons également vous assurer l'accompagnement (véhicules), néanmoins, nous sollicitons toujours les familles ou les proches car nous tendons vers un rôle de partenariat.

Avertissez-vous automatiquement ma famille de mes problèmes de santé ?

Nous nous référons au document « Directives anticipées » et vous encourageons vivement à remplir ce document. Néanmoins, nous nous assurons au moment présent de votre choix définitif.

Est-ce que mes proches pourront être présents dans mes derniers instants de vie ?

Oui, vos proches peuvent être présents, de jour comme de nuit si vous le souhaitez.

Vous pouvez également bénéficier d'un accompagnement spirituel.

Nous vous encourageons à mentionner vos souhaits dans le document « Directives anticipées ».

Est-ce qu'avant la mise en place d'un traitement contre les douleurs, on m'explique les effets secondaires ?

Comme pour tout traitement prescrit, nous avons un devoir d'information et de prévention à vous apporter. Le médecin vous expliquera les différents aspects des traitements instaurés. Nous nous assurons, après son passage, de votre compréhension et répondrons au mieux à vos questions.

Comment prenez-vous en charge la douleur ?

Votre expression de la douleur est déterminante dans la prise en charge de celle-ci.

Nous avons divers outils d'évaluation de la douleur qui peuvent nous aider à la dépister et mieux la suivre afin d'adapter le traitement médicamenteux en conséquence. Il va de soi que la prise en compte de la douleur est globale tant physique que psychique et se fait en collaboration avec tous les intervenants (vous-même, la cuisine, la physio, le médecin, les soignants(es), la famille...).

Est-ce que vous utilisez la morphine ? Et dans quelle situation ?

Oui, nous avons recours à la morphine dans certaines situations, elle peut être utilisée pour les douleurs difficilement maîtrisées par les autres antidouleurs. Il faut savoir que la morphine n'est pas synonyme de fin de vie. Toutefois, elle est utilisée régulièrement dans ces moments car elle soulage efficacement plusieurs inconforts.

Qu'est-ce que les soins d'inconfort ? (Sont-ils différents des soins palliatifs ?)

Les soins d'inconfort définissent la prise en charge des douleurs, ainsi que d'autres symptômes éventuels (tristesse, incontinence, risque de chutes, alimentation,...)

Les soins palliatifs et les soins d'inconfort vont dans le même sens et permettent la prise en compte de tous les inconforts tant physiques que psychiques; ils travaillent sur le vivant dans un but d'améliorer la qualité de vie lors de douleurs tant physique que psychique.

Est-ce que vous posez des perfusions ?

Nous ne posons pas de perfusions intraveineuses. Néanmoins, nous pouvons avoir recours à l'utilisation d'une perfusion sous-cutanée à court terme pour pallier par exemple à un état de déshydratation qui génère chez vous un inconfort physique ou psychologique.

L'utilisation d'une perfusion sous-cutanée en fin de vie n'est pas systématique et est évaluée au cas par cas.

Est-ce que vous posez des sondes naso-gastriques ?

Si vous êtes porteur d'une sonde ou que votre médecin le sollicite, oui, nous assurons les soins et le suivi.

Quelles peuvent être les conséquences lorsque l'on ne mange plus ou que l'on ne s'hydrate plus ?

Les risques potentiels sont : faiblesse généralisée, une perte musculaire, des risques de plaies, un risque de déshydratation pouvant entraîner une confusion mentale et une perturbation du bien-être général. Dans le cas où ces effets secondaires sont transitoires, nous pouvons pallier à cette carence par divers moyens tels qu'une adaptation des menus, une adaptation du degré d'aide à l'alimentation, la réhydratation de préférence par voies naturelles.

Dans les situations de fin de vie, notre expérience dans les soins palliatifs nous a montré qu'un apport artificiel de nourriture et de liquide n'est pas systématique et doit être décidé au cas par cas.

Est-ce que l'on va me forcer à m'alimenter et à m'hydrater ?

Non, vous devez pouvoir décider de ce que vous voulez manger et boire et en quelle quantité, tout en ayant connaissance des risques potentiels. Nous vous encourageons à mentionner vos souhaits dans le document « Directives anticipées ».

Est-ce que si je ne mange plus je serai isolé(e) lors des repas et des animations ?

Nous ferons tout notre possible, pour autant que cela n'aille pas à l'encontre de votre volonté, pour vous permettre de rester intégré à la vie de l'établissement.

Nous vous encourageons à mentionner vos souhaits dans le document « Directives anticipées ».

Si je nécessite de l'oxygène, puis-je en bénéficier aux Baumettes ?

Oui, nous pouvons vous assurer l'apport en oxygène à moyen long terme, sur prescription médicale.

Si je suis incontinent, est-ce que l'on me pose une sonde vésicale automatiquement ?

Non, cela n'est de loin pas automatique. Il existe d'autres moyens appliqués par l'équipe soignante pour soulager l'inconfort relié à une incontinence (aide pour aller aux toilettes régulièrement, port de protections pour l'incontinence, traitement médicamenteux, éventuellement des exercices avec les physiothérapeutes)

L'éventualité de la mise en place d'une sonde vésicale se fait sur avis médical et après discussion avec vous

Si je chute et que je me blesse gravement, que se passe-t-il ?

Selon la gravité et les conséquences de la chute, en fonction de l'évaluation infirmière et médicale et en tenant compte de votre choix, nous pouvons vous transférer en milieu hospitalier si nous suspectons une fracture, un traumatisme cérébral ou par exemple une plaie ouverte nécessitant des points de suture.

Est-ce que si j'ai un risque de chute, je serai restreint(e) à la marche ?

Non, par contre nous allons mettre en place avec vous certains moyens afin de diminuer les risques, tels que l'aménagement de l'environnement, des moyens auxiliaires, de l'accompagnement à la marche dans les déplacements, de la rééducation à la marche avec les physiothérapeutes (sur prescription médicale). Au sein des Baumettes, le maintien de votre indépendance au quotidien, dans la mesure du possible, reste prioritaire.

Si je ne peux pas me mouvoir par moi-même, me lève-t-on ?

Oui, nos connaissances dans la prise en charge des personnes handicapées physiquement vous assurent de votre participation à la vie de l'unité.

Si j'ai besoin d'être aidé(e) la nuit, comment cela se passe-t-il ?

Les soignants(es) de nuit assurent la relève des soignants(es) de jour. Ils sont mis quotidiennement au courant de votre situation et vous pouvez les faire intervenir entre chacun de leurs passages au moyen de la sonnette.

Si ma santé mentale se dégrade, que se passe-t-il ?

Comme pour tout autre problème de santé, une expertise infirmière et médicale sera effectuée afin de vous assurer un confort aussi optimal que possible. Nous collaborons également avec le service de la psychiatrie de l'âge avancé.

Votre maintien aux Baumettes reste possible pour autant qu'il n'y ait pas de mise en péril tant pour vous que pour autrui. Si cela devait être le cas, un transfert provisoire ou définitif en milieu psycho-gériatrique pourrait être envisagé.

N'hésitez pas à poser vos questions, nous y répondons volontiers !

